

Les crédits

Pour répondre à mon collègue, j'ai deux points à soulever. Oui, j'essayais de faire ressortir le fait que les libéraux au Sénat sont en train d'adopter la TPS. Je dois faire cet aveu. Ils sont en train d'adopter la TPS, tout comme les conservateurs l'ont adoptée à la Chambre des communes. Pour rafraîchir la mémoire à mon collègue, la motion de lundi était ainsi libellée:

Qu'un message soit transmis au Sénat pour lui rappeler que la Constitution lui confère le droit et le pouvoir de rejeter tout projet de loi émanant de la Chambre des communes.

Je crois que tous ceux qui comprennent comment le Parlement fonctionne sont d'accord pour dire que le Sénat a le pouvoir de faire ce qui est précisé dans la motion. C'est donc un acquis. Un simple rappel, je suppose, à mon honorable collègue que c'est la réalité de notre système parlementaire, que le Sénat a le droit et le pouvoir de défaire un projet de loi.

Tout ce que nous demandions lundi, c'est que le Sénat fasse ce que l'on attend de lui, qu'il écoute la population et qu'il rejette le projet de loi. Ce n'est pas ce qu'il a fait. Nous lui avons laissé le temps de se prononcer, pour voir s'il allait s'opposer à la taxe sur les produits et services, mais non. Les libéraux au Sénat projettent de prendre un peu de temps, mais ils se sont déjà prononcés en faveur du principe et ils finiront par l'adopter. Beaucoup seront probablement malades ou absents pour des raisons officielles le jour où le projet de loi sera mis aux voix, en dépit de leur plan pour encourager les présences. Finalement, il y aura une majorité en faveur et il sera adopté avec dissidence, et on ne saura pas exactement qui était pour et qui était contre, tout ce qu'on saura c'est qu'il a été adopté.

Pour répondre à la question de mon collègue, quelle est la position du NPD à propos du Sénat? Je vais lui lire un extrait de la politique de notre parti, car c'est une très importante question. Cette politique dit, en ce qui concerne le Parlement du Canada, que «le NPD continuera à se battre pour obtenir d'autres changements, notamment l'abolition du Sénat.» La motion 30 du dernier congrès du parti, en 1989, disait «et que le comité proposé sur la Constitution canadienne examine les options propres à promouvoir une meilleure représentation régionale au Parlement du Canada, notamment, mais pas exclusivement, la représentation proportionnelle, un Sénat élu, une Chambre des provinces et des territoires, ainsi que

l'abolition du Sénat» autrement dit, les diverses options possibles.

Tout ce que je peux dire, c'est que le NPD n'a pas changé. Nous ne changeons pas de politique selon le vent. Nous développons notre politique au niveau de la base, lors des congrès, et nous nous y tenons. Ce que nous faisons est parfaitement conforme à la politique de notre parti; totalement conforme aux initiatives que nous avons prises vendredi de la semaine dernière, et lundi de cette semaine et certainement aujourd'hui, lorsque nous avons demandé l'abolition du Sénat.

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat. J'ai longuement réfléchi à ce que je pourrais apporter d'utile à cette discussion. Toutefois, après avoir écouté le discours de mon collègue d'en face, le député de Kamloops, je dois avouer que je ne sais plus très bien comment le Nouveau Parti démocratique définit la démocratie. Si j'ai bien compris, le député vient tout juste de supplier l'autre endroit de rejeter une mesure législative, plus exactement le projet de loi sur la TPS, qui a déjà été approuvée par la Chambre. Il demande à l'autre endroit, une assemblée non élue, de rejeter le projet de loi, et je trouve cela très déroutant.

Le député prétend qu'il faut rejeter ce projet de loi au nom de la démocratie, c'est le terme, je crois, qu'il a utilisé, afin de respecter la volonté du peuple. J'ai toujours cru, peut-être à tort, que les Canadiens respectaient la démocratie en dissolvant le Parlement de temps à autre pour tenir des élections et laisser le peuple choisir. C'est ce qu'on appelle, si je ne m'abuse, la démocratie représentative. Les Canadiens se sont prononcés en 1984 et en 1988 lorsqu'ils ont élu notre gouvernement par une majorité écrasante. D'ailleurs, le gouvernement, par l'entremise de ses représentants élus à la Chambre des communes, qui tiennent compte de la volonté du peuple canadien telle qu'ils la perçoivent, présente des projets de loi pour régler les graves problèmes de l'heure et essaie de préparer le Canada à faire son entrée dans le XXI^e siècle.

C'est précisément ce que notre gouvernement a fait en proposant la TPS. Dieu sait que les impôts ne sont pas populaires, mais ils sont parfois nécessaires dans un pays démocratique. Nous avons besoin d'un gouvernement qui a le courage, l'intégrité, l'honnêteté et le mandat, qu'il a